

**Délibération
n°2025.001**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 décembre 2025

**En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14**

Étaient présents : CARRE Christian, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absents avec procuration :

Mme PRON Bénédicte a donné procuration à Mme MAITREPIERRE Aline.
M. CHAPUIS Philippe a donné procuration à Mme THOMAS Corinne.
Mme GANA Dominique a donné procuration à Mme COQUERY Liliane.

**Objet:
Paielement des
dépenses
d'investissement du
début d'exercice
2025**

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. TOUZERY Jean-Pierre

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, entre le 1^{er} janvier 2025 et l'adoption du budget de l'exercice 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2025.

Il est précisé que ces dépenses seront inscrites au budget 2025 lors de son adoption.

Il convient de modifier l'affectation des crédits de la délibération prise le 5 décembre 2024 (montant supérieurs au quart des dépenses nouvelles).

L'affectation des crédits est la suivante :

Chapitre 20 :

- 202 Frais de réalisation de documents d'urbanisme : 2 500 €
- 2031 : frais d'étude : 41 000 € ;
- 2051 : Concessions et droits similaires (logiciels) : 2 500 €

Chapitre 204 :

- 2041582 : réfection de l'éclairage public, enfouissement des réseaux : 8 700 €

Chapitre 21 :

- travaux de voirie : 223 000 €
- mobilier / outillage et panneaux de signalisation : 30 000 €
- travaux sur bâtiments communaux : 60 000 €

Chapitre 23 :

- 2313 : travaux sur bâtiments communaux : 38 000 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2025.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 10 janvier 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. TOUZERY Jean-Pierre



A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary, M. TOUZERY Jean-Pierre.